



## **Administration portuaire de Montréal (APM)**

### **L'APM souhaite une résolution rapide du conflit de travail entre l'Association des employeurs maritimes et ses employés syndiqués**

**Montréal, le 19 juillet 2010** – À la suite du lock-out qui a été annoncé dimanche soir par l'Association des employeurs maritimes (AEM) dans le cadre des négociations avec ses employés syndiqués, l'Administration portuaire de Montréal, qui n'est pas partie au conflit, regrette les inconvénients que pourraient engendrer cette situation pour les utilisateurs de services portuaires, les expéditeurs et leurs clients. Elle souhaite que les parties puissent s'entendre rapidement pour que les activités portuaires qui sont touchées par le conflit puissent reprendre normalement le plus tôt possible. En effet, toutes les activités maritimes du port sont arrêtées à la suite du lock-out. Par ailleurs, les activités ferroviaires et le trafic de camions est arrêté à la suite de la présence de lignes de piquetage. En conséquence, aucun conteneur n'entre ni ne sort du port depuis lundi matin.

L'Administration portuaire de Montréal a pour mission de gérer les infrastructures portuaires et de favoriser le développement des activités de transport et de logistique afin de promouvoir le commerce et de contribuer à la prospérité du Grand Montréal, du Québec et du Canada.

Le conflit de travail concerne l'Association des employeurs maritimes (AEM) et ses employés débardeurs. L'AEM est une organisation à but non lucratif regroupant des entreprises œuvrant dans le domaine de la navigation et incluant des propriétaires, des exploitants et des agents de navires ainsi que des entreprises d'arrimage et des opérateurs de terminaux.

Conformément à l'Article 34 du Code canadien du travail, l'Association des Employeurs maritimes (AEM) négocie et administre, au nom de ses membres, les conventions collectives qui représentent plus de 1 450 débardeurs dans les ports de Hamilton, Toronto, Montréal et Trois-Rivières/Bécancour.

### **À propos du port de Montréal**

Le port de Montréal est un centre de transbordement diversifié qui traite tous les types de marchandises : fret non conteneurisé, vrac liquide et vrac solide. C'est un port de conteneurs de premier plan desservi par sept des 10 plus grandes lignes maritimes de transport de conteneurs au monde. Près de 1 250 000 conteneurs EVP (équivalent 20 pieds) ont été manutentionnés au port de Montréal en 2009, représentant 11 266 000 tonnes de marchandises.

Le port a en outre manutentionné 7 773 000 tonnes de vrac liquide, 2 898 000 tonnes de vrac solide, et 2 419 000 tonnes de céréales en 2009.

Le port de Montréal possède son propre réseau de chemin de fer directement sur les quais. Il est relié aux deux réseaux ferroviaires pancanadiens, ainsi qu'à un réseau autoroutier. Le port exploite son propre terminal céréalier et une gare maritime qui a accueilli 47 534 passagers et membres d'équipage en 2009. Tous les autres terminaux sont gérés par des compagnies privées d'arrimage. L'activité portuaire soutient 18 200 emplois, et génère des retombées économiques de l'ordre de 1,5 milliard de dollars par année.

### **RENSEIGNEMENTS :**

#### **Association des employés maritimes (AEM)**

Gilles Corriveau  
g.corriveau@enigma.ca  
Téléavertisseur : 514 221-2604  
Télécopieur : 514 982-6029

#### **Administration portuaire de Montréal**

Jean-Paul Lejeune  
Directeur des communications  
lejeunejp@port-montreal.com  
Tél. : 514 283-7050  
Télécopieur : 514 283-0829  
www.port-montreal.com